



Commune Helperknapp
CONSEIL COMMUNAL
Extrait du registre aux délibérations

Séance publique du conseil communal du 18 décembre 2025

Publication et convocation des conseillers communaux le 12 décembre 2025

Présents : MM. Paul Mangen, - **bourgmestre**
Ben Baus, Emile Splicks - **échevins**
Mme Christiane Eicher-Karier, Frank Conrad, Patrick Ludwig, Joske Vosman, Gilles Losch, Mme Lynn Mangen, Tom Winandy, Mme Stefanie Edert-Block - **conseillers**

Point à l'ordre du jour N° 5 b

**Objet: Règlement – taxe concernant la location du hall sportif au Campus Helperknapp /
approbation**

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, et notamment ses dispositions relatives à la compétence du conseil communal en matière de fixation de taxes et redevances communales

Vu l'article 3 du titre XI du décret des 16–24 août 1790 sur l'organisation judiciaire

Revu le règlement-taxe relatif à l'utilisation et à la location des salles ainsi que du matériel mis à disposition par la commune

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser et de préciser les modalités de location, d'utilisation et de tarification des infrastructures communales, afin d'assurer une gestion transparente, équitable et conforme aux principes de bonne administration

Considérant que l'adaptation du règlement-taxe vise à garantir une couverture appropriée des frais liés à l'entretien, au fonctionnement et à la mise à disposition des dites infrastructures

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins

Après en avoir délibéré conformément aux dispositions légales en vigueur

décide avec dix (10) voix oui et une (1) abstention

d'introduire le règlement-taxe ci-après :

Les taxes de location et les cautions pour la mise à disposition du hall sportif sont fixées comme suit dans les différentes catégories dont il est fait distinction :



Commune Helperknapp
CONSEIL COMMUNAL
Extrait du registre aux délibérations

	Ecoles / Maisons relais / crèche communale de la commune Helperknapp	Associations sportives locales	Associations sportives non- locales	Entraîneur sportif privé
Hall sportif 1/3 »	/	/	50 € / heure	50 € / heure
Salle multisport	/	/	50 € / heure	50 € / heure
Salle multisport avec miroir	/	/	50 € / heure	50€ / heure
Airtramp (sous réserve d'une formation Airtramp)	/	/	35 € / heure	35 € / heure
Buvette	/	/	150 € / jour	150 € / jour
Frais de nettoyage / de réparation (article 5.1) *	50€ / heure	50€ / heure	50€ / heure	50€ / heure
Frais de nettoyage – heure supplémentaire (article 10.5) *	50€ / heure	50€ / heure	50€ / heure	50€ / heure

*** du règlement communal relatif à la mise à disposition du hall sportif**

Une caution qui s'élève au même montant que la taxe de location est toujours due, en guise de confirmation pour la réservation. Celle-ci sera remboursée après l'évènement ; s'il n'est pas fait appel à la caution en cas de dommages matériels constatés.

La location de salles est exemptée de taxes pour l'école fondamentale de la commune Helperknapp, la maisons relais et la crèche conventionné de la commune Helperknapp ainsi que les associations sportives légalement constitués ayant leur siège social dans la commune Helperknapp.

Le présent règlement-taxe annule et remplace intégralement toute disposition, délibération ou décision antérieure ayant le même objet, et ce à compter de son entrée en vigueur, notamment suite à sa publication au mémorial.



Commune Helperknapp
CONSEIL COMMUNAL
Extrait du registre aux délibérations



Suivent les signatures.
Pour expédition conforme.
Tuntange, le 19 décembre 2025
Le Bourgmestre, Le Secrétaire